

AIDE-MÉMOIRE

PROCÉDURE POUR APPORTER DES VOYAGES DE TERRE AU CESM

- Est-ce que j'ai déjà un compte au site du CESM?
Si non, complétez le formulaire « Demande d'ouverture d'un compte ».
Prenez note que s'il a déjà été créé il y a longtemps, le compte est toujours existant dans le système informatique, il n'est donc pas nécessaire d'en créer un autre.
- Obtenir des analyses de vos sols d'excavation par une firme. Voir le document : *Analyses minimum à fournir pour la réception de sols caractérisés AB (*)*
- Compléter le formulaire « Demande d'autorisation » (Si vous n'êtes pas sûr de votre numéro de compte, vous pouvez téléphoner au 514 872-1264 pour en faire la vérification.)
- Envoyer tous les documents à l'adresse courriel inscrite au bas du formulaire de « Demande d'autorisation » c'est-à-dire : **reception.matières@ville.montreal.qc.ca**
Attendre que l'agent technique vous retourne votre demande d'autorisation approuvée. Si votre demande est acceptée, l'agent technique vous retournera votre demande par courriel.
La demande d'autorisation est approuvée lorsque la dernière partie du formulaire est complétée. On y retrouve, entre autres, un numéro d'autorisation pour le projet demandé, une date pour la période de validité ainsi que la signature de l'agent technique qui a traité votre demande. Veuillez vous assurer de ne pas dépasser la période de validité inscrite sur la demande. Si tel est le cas, il faut faire une demande d'extension de date sinon, les chauffeurs seront refusés aux balances.
- Faire un premier dépôt si nouveau compte. Pour les comptes existants, assurez-vous d'avoir de l'argent dans votre compte.

Deux façons vous sont offertes pour faire un dépôt dans votre compte client :

- **Dépôt par carte de crédit ou Interac** : uniquement au 2235, Michel-Jurdant, à la balance principale.
Jours et heures d'admissibilité à la balance principale : lundi au jeudi, de 7h00 à 15h30
- **Dépôt par chèque certifié, chèque visé et traite bancaire** : à envoyer à notre bureau central sur la rue Carrie-Derick.
Jours et heures d'admissibilité : lundi au vendredi, de 8h30 à 16h00

Nous vous rappelons que les chèques doivent obligatoirement être certifiés ou visés et être libellés au nom de *Ville de Montréal*. **Aucun dépôt en personne ne sera permis à l'édifice sur Carrie-Derick.** Les chèques et traites bancaires devront être acheminés **seulement par courrier** et seront reçus par l'agent de sécurité à l'adresse ci-dessous :

À l'attention de: Dépôt pour CESM (important de l'inscrire)

Service de l'environnement
Section Complexe environnemental St-Michel
1555, rue Carrie-Derick, 2^e étage
Montréal QC H3C 6W2

Si votre compte n'a pas les fonds suffisants pour couvrir la transaction, l'accès au site est suspendu jusqu'au prochain dépôt. **Il est de VOTRE responsabilité de vérifier en tout temps** (514 872-0377) si les fonds sont suffisants pour le montant du chargement car il sera débité de votre compte au fur et à mesure que les camions passeront aux balances.

- Le chauffeur lorsqu'il se présentera aux balances pour déverser son chargement, il devra obligatoirement avoir en sa possession, une copie de la demande d'autorisation signée par l'agent technique et ce, pour chaque voyage ainsi qu'un billet de pesée (complété partie gauche du billet). Les billets de pesée sont disponibles en se présentant directement à la balance principale.
- Si vous désirez récupérer votre solde au compte, vous devez faire une demande écrite et l'envoyer par courriel à **reception.matières@ville.montreal.qc.ca** en nous spécifiant votre numéro de compte. Prévoir un délai pouvant aller jusqu'à 9 semaines avant de recevoir votre chèque.